Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 6

Anhang: Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 14, no 1
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CAHIERS DE L'

ASPAN

SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses*. Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Une délicate question... (M. Jaques) III

DE LA DIFFICULTÉ DE RÉALISER LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

De la difficulté à réaliser en Suisse de grands projets d'infrastructure (A. Monney) IV

Du conflit à la coopération (N. Mettan) VII

AGENDA – PUBLICATIONS

Prix ASPAN-SO IX

Agenda ASPAN-SO 1996 IX

Système d'information et de gestion X

Notice technique XI

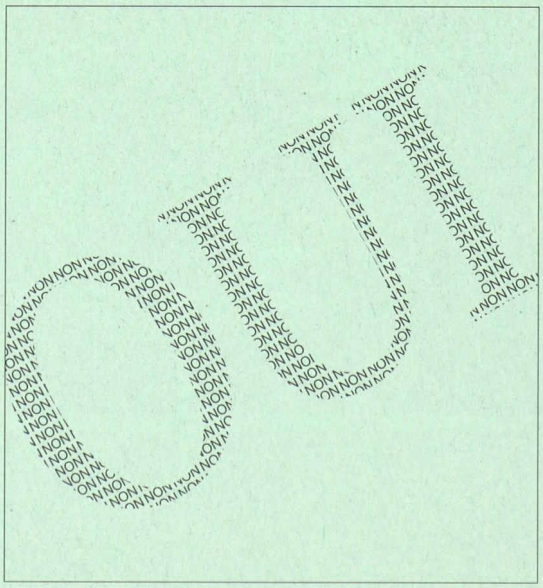

Cahier ASPAN-SO N° 1 28 Février 1996

14e année - Tiré à part du N° 6

De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*

EREP S.A.

Chemin du Coteau 28
CH-1123 ACLENS
Tél. 021/869 98 87
Fax 021/869 97 94

Conseils, études techniques, planification et construction d'installations.

- Gestion et traitement des déchets
- Epuration des eaux industrielles
- Installations de biogaz

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique

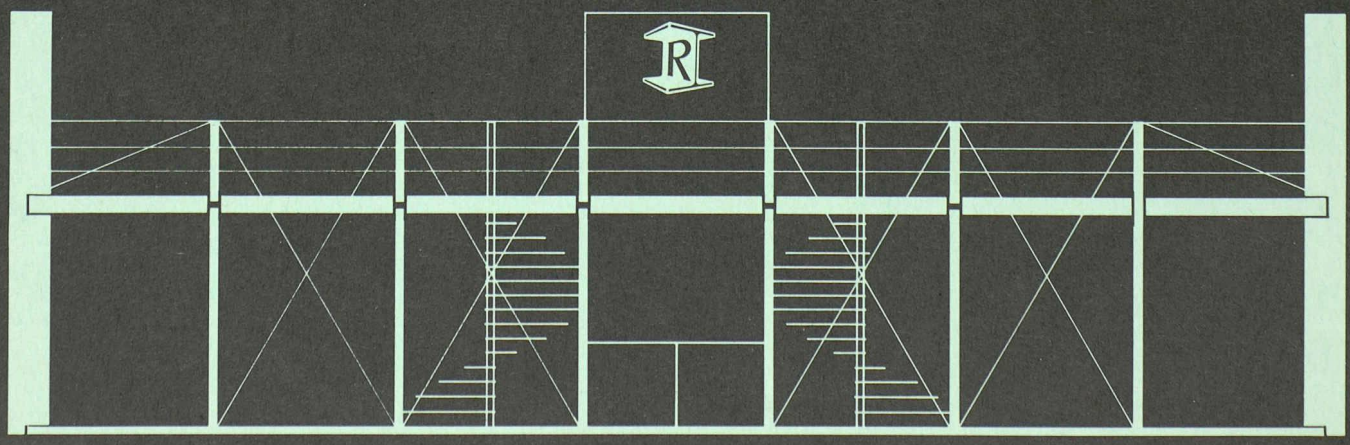

UNE DÉLICATE QUESTION...

Dans la Tribune de Genève du 10 novembre 1995, sous la rubrique "Région Nyon-La Côte", Michel Jotterand titrait: "Si la troisième voie est sans issue, les CFF pourraient y renoncer". Par ailleurs, au bord du lac de Bienne, le doublement d'une voie a suscité tellement de réactions négatives que le projet a été retiré. Ces deux exemples, parmi d'autres, illustrent la situation délicate dans laquelle est tombée la plupart des collectivités publiques lorsqu'il s'est agi de promouvoir et de réaliser des grands projets depuis quelques années.

La question qui nous vient immédiatement à l'esprit est de nous demander quelles sont les causes d'un tel fléchissement dans les possibilités de mise en oeuvre des projets publics que ce soit au niveau des communes, des cantons, de la Confédération ou de ses régies. Certes, il ne faut pas aller bien loin dans la réflexion pour affirmer que la conjoncture actuelle et les incertitudes économiques de cette fin de millénaire sont à la base des difficultés qui contrarient la mise place et l'entretien des infrastructures publiques que celles-ci ressortent des domaines des transports, de l'éducation et de la formation ou encore de la santé. Mais, d'autres causes viennent sans doute s'ajouter, voire se multiplier, pour mettre en péril ce qui constitue le tissu des équipements propres au développement de notre société.

D'aucuns argueront que la difficulté d'acheminer les dossiers découragent sensiblement les investissements publics, certains brandiront les difficultés de procédure dans le règlement des conflits avec les tiers, d'autres seront convaincus du fait que la complexité des données et des intérêts dont il faut tenir compte dans le pilotage des projets sont à l'origine de l'impossibilité grandissante de réaliser les équipements dont la nécessité est pourtant démontrée. Par là, nous écartons d'emblée les difficultés objectives à réaliser les projets aujourd'hui moins nécessaires et qui ont parfois illustré l'image que nos descendants se feront de l'époque justement appelée les "trente glorieuses", soit de 1960 à 1990.

Personnellement, j'aimerais formuler une simple hypothèse découlant de l'observation des faits: il me paraît que l'individualisation du bien-être, pour ne pas dire le développement du "chacun pour soi", l'organisation de la cellule familiale en forme de cocon, d'où le terme de "cocooning" utilisée par les anglo-saxons, est pour beaucoup dans le phénomène qui consiste à être pleinement d'accord dans les principes développant des projets utiles à tous et à chacun et à être pleinement opposé à voir ces projets compromettre le cadre de notre environnement.

Ne sommes-nous pas tombés dans les travers d'une démocratie auto-bloquante ?

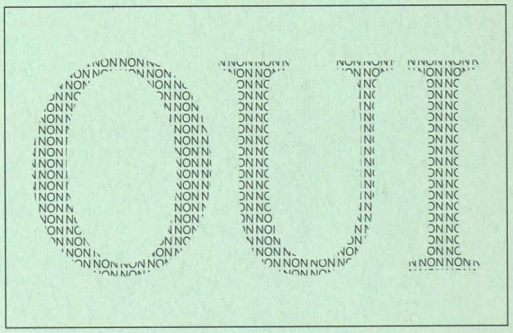

Encore un mot, significatif du fait qu'il s'agit d'une très délicate question: la difficulté que la table de rédaction a éprouvé pour trouver des correspondants prêts à donner une information, une opinion ou un point de vue qui aurait permis d'apporter quelques éclaircissements sur un phénomène qui concerne la plupart des collectivités publiques de notre pays. Il ne nous reste plus qu'à remercier chaleureusement les différents rédacteurs qui ont contribué à constituer ce cahier sur cette délicate question...

Michel Jaques

PS. Il vous sera bientôt possible de lire vos cahiers sur "Internet".

HAGS

PLAY

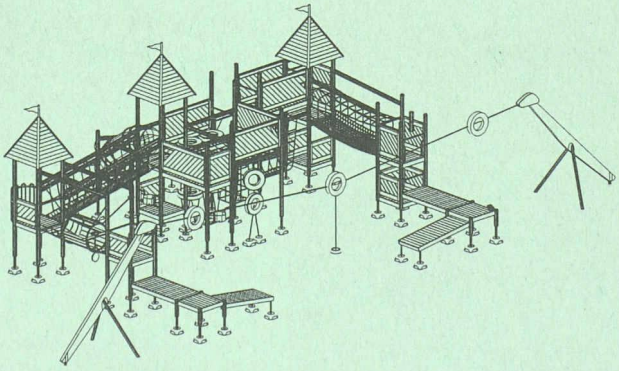

UTILISATEURS D'AUTOCAD

Concevez et dessinez vos places de jeux rapidement et correctement (respect des normes de sécurité et optimisation de la valeur ludique)

Environ 150 installations à votre disposition en 2D et 3D

Renseignements:

LACTELL SA *Jeux et Sports*

CP 37 – 1350 Orbe – Tél. 024/41 45 10 – Fax 024/41 44 18

B 5012

Peut-on encore réaliser de grands projets d'infrastructure en Suisse? A voir les réactions parfois violentes de la part de certains citoyens ou groupements, on pourrait en douter. Il y a d'une part les projets dont on conteste tout simplement l'opportunité, d'autre part ceux que l'on accepterait parce que nécessaires, mais pour autant qu'ils soient réalisés ailleurs. Il ne fait aucun doute que la densité de la population dans certaines régions du pays, l'impact de certains projets sur l'environnement et les engagements financiers que représentent ceux-ci, jouent un rôle non négligeable sur l'attitude de la population face aux grands projets. Le blocage est-il irrémédiable?
Dans ce domaine, les propositions de recettes sont multiples. Encore faut-il choisir la plus appropriée. Certes on pourrait envier la manière d'agir de certains pays à tradition centraliste qui prévoient des procédures plutôt expéditives, mais là aussi, on perçoit une opposition grandissante à de tels procédés. A l'opposé, l'aménagement de procédures très respectueuses des droits démocratiques conduit parfois à un allongement de la phase d'acceptation d'un projet au point de le rendre finalement irréalisable. Il y a donc nécessité d'étudier comment améliorer ce qu'on appelle l'acceptance d'un grand projet.

Faut-il bouleverser le partage des compétences entre Confédération et cantons?
Même si notre pays est solidement ancré dans un système fédéraliste, on pourrait néanmoins être tenté de songer à une concentration des compétences au niveau fédéral avec l'intime conviction que les choses iraient nettement plus vite. Cela signifierait que les cantons n'auraient plus un mot à dire. Compte tenu des caractéristiques propres de la Suisse, il est inimaginable d'abandonner nos structures fédéralistes et de laisser la Confédération conduire souverainement à son seul niveau des procédures d'autorisation. Réduire au silence les cantons en leur supprimant totalement la possibilité de collaborer à la réalisation de grands projets d'infrastructure, fussent-ils de portée exclusivement nationale ou internationale, soulèverait un tollé de protestations justifiées de la part des cantons et serait une menace pour la cohésion du pays.

Par ailleurs, on pourrait également songer à une réduction substantielle des possibilités de recourir aux tribunaux pour s'opposer à des projets. Cela va de la réduction des voies de recours à la limitation de la qualité de recourir. Dans certaines propositions, on est même allé jusqu'à se retrancher derrière la cause d'utilité publique pour ôter toute légitimité aux oppositions. Des solutions extrêmes dans ce domaine provoquerait à juste titre simplement la révolte des citoyens.
Théoriquement toutes ces voies pourraient être envisagés. Demeure la question de leurs effets. Mais une chose est certaine: une telle démarche conduirait inévitablement à susciter dans la population une solide hostilité vis-à-vis des autorités de ce pays.

GeoPoint

le logiciel qui situe, montre, dessine, gère:

vos canalisations eaux claires, eaux usées,
affectation des sols, éclairage, circulation,
gestion des servitudes,
arbres et monuments classés

la réponse à vos besoins de
gestion géographique !

la gestion géospatiale de
vos interventions...
confiez-les à

GeoPoint

le SIRS* développé par

Geosystem SA
Préfontaine 1042 Assens

Tél. 021 / 886-2230
Fax 021 / 886-2231

*SIRS Système d'Information à Référence Spatiale

Comment pourrait-on s'y prendre finalement?
Il n'y a évidemment pas de recette miracle, préparée d'avance, pour résoudre un problème qui, il faut tout de même le souligner, est d'importance vitale pour un pays en train de retrouver dans le concert international ses capacités concurrentielles. On peut néanmoins se risquer à esquisser les conditions-cadre - pour reprendre une terminologie typiquement helvétique - qui à nos yeux seraient susceptibles d'améliorer la situation. Certes, plusieurs de ces conditions sont déjà connues et appliquées partiellement, mais il vaut la peine d'en faire une représentation systématique.

1. L'approche globale
On ne conçoit plus aujourd'hui des projets d'envergure sans les inscrire dans un ensemble, dans une stratégie. Cela suppose évidemment l'existence d'une stratégie dont la légitimité aura été préalablement reconnue. Il faut ensuite que le projet envisagé réponde aux objectifs de cette stratégie. En d'autres termes que le besoin ait été dûment démontré. Pour suivre cette démarche, les autorités et les maîtres d'ouvrage disposent des instruments d'aménagement du territoire. Les Grandes lignes de l'orientation du territoire ainsi que les plans sectoriels de la Confédération, voire des conceptions globales, doivent définir les stratégies relatives aux différentes politiques sectorielles, et servir de base pour l'étude de faisabilité de tout projet. Les conflits avec d'autres projets ou d'autres intérêts pouvant surgir à cette occasion

devraient être réglés au niveau des plans directeurs cantonaux. Si ces conflits touchent directement les intérêts des cantons, on doit alors avoir recours à la procédure de conciliation mise en place par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Si les problèmes surgissent entre les départements de l'administration fédérale, il devrait revenir au Conseil fédéral le soin de les trancher.

2. L'approche politique dans l'interdisciplinarité

L'époque où un projet de grande infrastructure ne concerne que l'ingénieur est définitivement révolue. La vision d'un projet doit désormais franchir sa dimension purement technique. L'interaction entre des partenaires de disciplines différentes s'impose et les formes qui président à la naissance d'un projet doivent être profondément réformées. Un projet d'envergure devrait dès les premiers coups de crayon passer dans les mains d'économistes, de juristes, de géographes, bref par tous ceux dont les compétences peuvent contribuer à sa bonne facture.

Certes on doit admettre que les grands bureaux d'ingénieurs répondent déjà à ces exigences, mais la dimension politique de leur démarche semble encore faire défaut. En effet chaque grand projet devrait être piloté par un responsable dont la fonction va au-delà des aspects techniques du projet. Il faudrait qu'un tel "manager" prenne véritablement en compte la dimension politique du projet et adopte un comportement conforme au rôle qu'on attend de lui. Sans l'intégration de cette dimension, il y a peu de chances que le chef de projet soit en mesure de dialoguer valablement avec tous les partenaires ou acteurs concernés.

3. La transparence

Alors qu'autrefois les informations relatives à un projet étaient souvent livrées au compte-gouttes et parfois même en fonction des oppositions potentielles à un projet, il est impératif aujourd'hui de fournir absolument toutes les informations nécessaires afin d'éviter de se voir reprocher de cacher certains éléments du dossier. A noter qu'aux Etats Unis, on pratique la plus grande des transparences puisque tout citoyen suisse peut même, par le truchement d'"Internet", consulter chez lui n'importe quel projet mis à l'enquête dans ce pays.

HYDROSAAT

B 5061

Ensemencement - Geotextile organique
Gazon précultivé - Biosol - Génie biologique

HYDROSAAT SA
Tél. 037/22 45 25 Fax 037/23 10 77

L'information attendue devra évidemment être fournie le plus tôt possible de façon à créer dès le début, parmi tous les milieux et personnes intéressés, la confiance nécessaire à la poursuite des opérations.

4. La participation

On pouvait se permettre hier de soumettre de grands projets sans avoir de préoccupations particulières à l'égard des autorités d'échelon inférieur concernées ou des populations touchées. En cette fin de siècle, les marges de manoeuvre sur le terrain se sont réduites d'une part, les intérêts publics et privés touchés par des projets se sont multipliés d'autre part. D'où l'incontournable nécessité de procéder à la consultation la plus large possible et d'identifier tous les intérêts effectivement touchés ou susceptibles de l'être. Il est non seulement important de permettre à tout un chacun de prendre connaissance du projet présenté, mais aussi de permettre à chacun de faire part de ses observations ou remarques sous une forme appropriée, et surtout d'obtenir, également sous une forme appropriée, une réponse circonstanciée à ses objections. Cela prend certes du temps et cela coûte de l'argent, mais ces inconvénients sont bien mineurs face à la perte de temps et d'argent que représentent de longues et complexes procédures de recours, sans oublier la mauvaise humeur qu'engendrent de telles opérations.

5. Les questions de financement

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance qu'il faut accorder aux modalités de financement des grands projets, et cela suffisamment tôt . Ce processus devrait, pour qu'une réalisation d'envergure aboutisse, se dérouler parallèlement aux autres démarches. Si l'insécurité domine quant aux chances d'obtenir le financement d'un grand projet, il est aisé de parier sur la méfiance des contribuables, attitude qui compromettra finalement le projet.

6. Le rôle des autorités

Le rôle des autorités est ici primordial et c'est probablement par rapport à ce rôle que l'on est amené à souhaiter de substantiels progrès.

Il y a tout d'abord les cantons qui dans notre système fédéraliste sont des acteurs de premier plan. Dès lors que les cantons ont participé à l'élaboration des stratégies qui sont à la base des projets d'infrastructure présentés subséquemment, dès lors qu'un concensus a dû être trouvé sur le plan national sur ces stratégies, les cantons ont le devoir, à notre avis, de s'engager à participer de façon très active en faveur d'un projet qui concerne leur territoire. Il serait en effet inconvenant qu'ils expriment soudainement, a posteriori, leur opposition de principe même si le projet soumis à consultation comprend des défauts majeurs. Cela signifie que les cantons doivent assumer un rôle de médiateur entre l'autorité fédérale qui conduit la procédure principale d'une part et la population et autres milieux touchés par le projet d'autre part. Il n'est pas exagéré de prétendre que les cantons assument une responsabilité certaine dans la défense d'un pro-

jet qui, il faut le rappeler, est sensé correspondre à l'intérêt national, donc en principe pas contraire à l'intérêt des cantons eux-mêmes. On ne peut cependant attendre des cantons un tel comportement qu'à la condition que la Confédération traite à cette occasion les cantons en qualité de partenaires de niveau égal.

Les services fédéraux ont également une part de responsabilité à endosser. Ils ne doivent pas se contenter de considérer un dossier relatif à un grand projet d'infrastructure comme une simple affaire technique. On attend d'eux qu'ils aient également une approche politique des problèmes soulevés par de tels projets et qu'ils agissent en conséquence. Il s'agit impérativement pour eux de gagner la confiance des cantons dont le territoire accueillera le projet en question et celle des populations touchées. Cette mission indispensable, ils ne peuvent pas la déléguer simplement à un bureau d'ingénieurs ou à d'autres tiers. Le succès d'un projet dépend donc de la manière qu'useront les service fédéraux pour obtenir cette indispensable confiance.

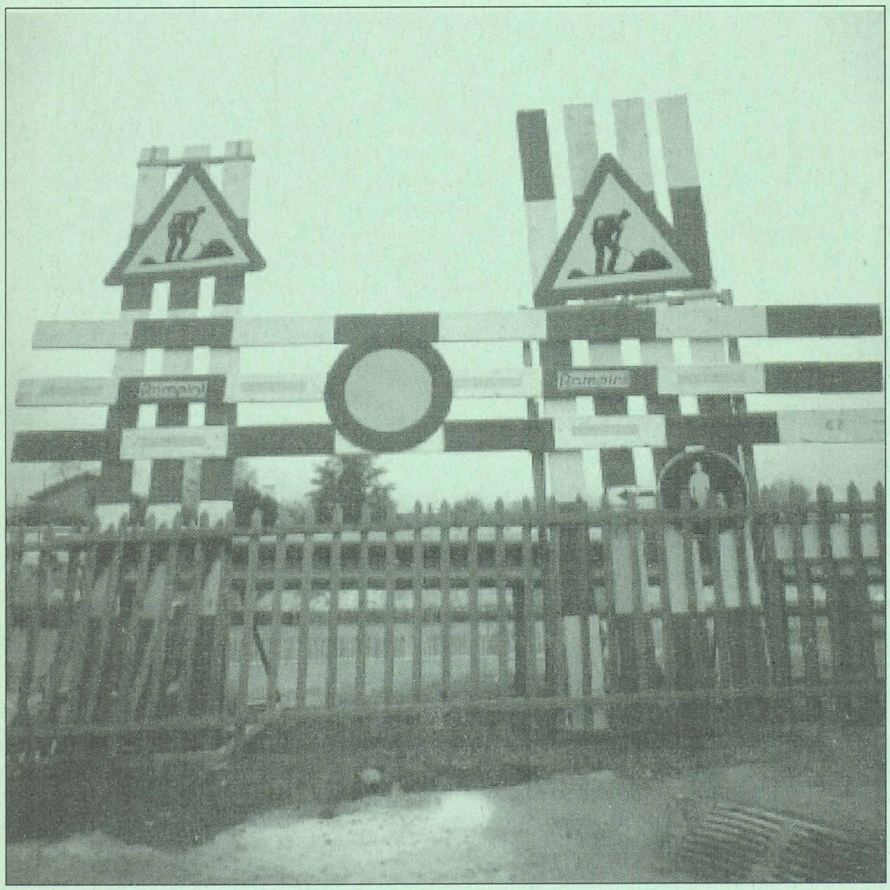

Un seul objectif: l'acceptance du projet"

L'expérience récente démontre qu'un projet d'infrastructure d'envergure n'a des chances d'être réalisé qu'à partir du moment où tous les acteurs concernés parviennent à la conviction qu'ils font l'objet d'une juste considération de la part des autorités compétentes et des maîtres d'ouvrage. L'objectif des responsables d'un projet n'est pas de limiter le nombre des oppositions ou même de les empêcher, mais de convaincre tous ceux qui sont touchés par ce projet. Il faudra démonter à cet égard que le projet en question répond à un véritable besoin, que tous les problèmes soulevés ont fait l'objet d'un examen sérieux, qu'une balance de tous les intérêts touchés aura été faite de façon équitable. Bref, c'est avec le respect des conditions-cadre énumérées plus haut que l'on parviendra à créer ce climat de confiance qui permet à ceux qui sont concernés par un projet d'avoir une autre attitude que celle qui consiste être a priori opposé à toute réalisation quelle qu'elle soit. C'est à ce seul prix que l'on obtiendra l'"acceptance" du projet, condition absolument indispensable pour songer à enregistrer un succès dans une telle entreprise.

Armand Monney, avocat
sous-directeur de l'OFAT

DU CONFLIT À LA COOPÉRATION

Depuis quelques décennies, avec l'apparition de nouvelles valeurs liées notamment à la prise en compte de l'environnement, la demande sociale en faveur d'une plus grande participation à la gestion du cadre de vie et des ressources naturelles se fait plus pressante et insistante. Or, cette intervention croissante du public dans les processus de décision et sa forte mobilisation autour des projets concrets ne va pas sans une remise en cause du rôle des acteurs économiques dominants et de l'Etat. Il en résulte un durcissement des rapports entre les acteurs, une incompréhension croissante et une méfiance généralisée que le recours systématique à l'arbitrage juridique - via les procédures d'opposition et de recours - ne fait qu'augmenter.

Pour sortir de cette logique du conflit dans laquelle les acteurs ont tendance à s'enfermer lorsqu'ils s'affrontent autour d'un projet d'aménagement, d'aucuns ont cherché à renouveler le contenu de la planification et à expérimenter de nouvelles approches du processus de décision valorisant la collaboration et la coopération.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes demandés, à l'occasion d'une recherche menée dans le cadre du Programme national de recherches 25 Erreur! Aucun nom n'a été donné au signet.[1], quelles étaient les possibilités d'amélioration du processus d'élaboration et d'approbation des projets d'urbanisme ou d'infrastructures collectives à envisager afin de favoriser leur réalisation effective.

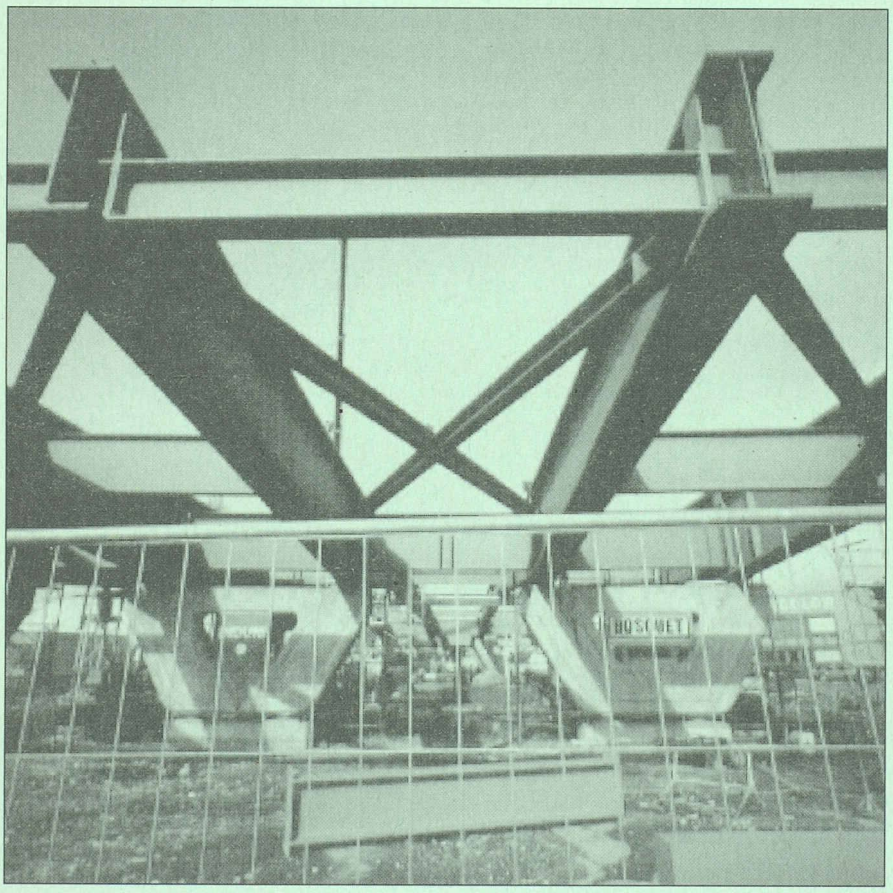

La nature fondamentalement politique de l'aménagement du territoire

Il faut d'abord considérer que l'aménagement du territoire est un domaine où la densité normative est faible puisque les facteurs de décision déterminants ne peuvent être appréciés que dans le cas concret. On se trouve ainsi dans la situation apparemment contradictoire où l'Etat doit disposer d'une certaine marge de manoeuvre pour favoriser la réalisation des projets et où le contrôle démocratique demande à s'exercer avec le plus d'acuité, compte tenu des enjeux économiques et sociaux liés à l'appropriation d'un espace donné. Il convient dans ce contexte de reconnaître la nature fondamentalement politique de la décision d'aménagement ou d'urbanisme, laquelle ne peut pas (plus?) être fondée sur un intérêt public défini a priori. Comme le dit Lacaze[2], "en matière d'urbanisme, le mode de décision a finalement beaucoup plus d'importance que la nature de la décision. Un aménagement de place décidé au terme d'une longue procédure participative ne sera pas nécessairement différent de celui qui aurait pu être dessiné d'emblée par un architecte. S'il est "jugé préférable", ce n'est donc pas sur la base d'une comparaison "objective" entre projets concurrents ou sur la base de critères esthétiques, techniques ou financiers définis a priori, mais en raison du fait Erreur! Source du renvoi introuvable. que le processus de décision a permis d'organiser progressivement un consensus entre les citoyens directement concernés". La responsabilité professionnelle du praticien s'en trouve accrue dans la mesure où il lui appartient non seulement de préciser la nature du problème à traiter et de proposer des méthodes et des outils adaptés, mais aussi de contribuer à la gestion du processus d'étude et d'action défini par le pouvoir politique.

La décision en tant que produit de l'interaction entre les acteurs concernés

La démarche de planification associée à la réalisation d'un grand projet doit ainsi permettre de construire peu à peu l'objet de la décision, c'est-à-dire celui sur lequel chacun puisse s'accorder, et d'indiquer, par affinement progressif, le bon découpage du champ technico-politique dans lequel s'inscrit la décision.

Le processus de décision lié à un projet d'urbanisme ou d'infrastructure collective apparaît donc comme un jeu dont les règles et le déroulement donnés par la procédure sont partiellement connus mais dont le résultat reste largement indéterminé. En effet, si l'Etat, en tant qu'organe chargé d'appliquer les normes et règles en vigueur, dispose d'une certaine maîtrise du déroulement du jeu, ce dernier lui échappe en ce sens qu'il dépend des singularités, des perceptions et des réactions des acteurs impliqués dans le processus de décision. Toute décision comporte ainsi "une part de découverte, de volonté raisonnée,de hasard irrationnel, enfin d'effet organisationnel. Toute décision s'élabore au cours d'un processus qui réduit progressivement la marge de liberté de ceux qui en sont les acteurs"Erreur! Source du renvoi introuvable..

Vers une plus grande légitimité des choix opérés

Que convient-il de faire dans ce contexte? D'abord reconnaître la plurifonctionnalité du territoire et considérer l'aménagement comme l'expression d'un rapport de force, comme le lieu où se rencontrent et s'affrontent les diverses aspirations de la population en matière d'utilisation du sol. Ensuite, comme le rappelle Michaud[3] , considérer qu' "une opérationurbaine, comme toute action collective, ne peut être réduite à une succession d'actions techniques dont on pèse "objectivement" avantages et coûts. Le coeur du problème se situe ainsi au niveau de la capacité d'organiser, de convaincre et de rester flexible. Plus que les techniques, c'est du talent de faire partager à une équipe responsable et à tous ceux qui sont concernés, des objectifs et des principes d'action, que dépend le succès"Erreur! Source du renvoi introuvable.. Autrement dit, il convient de ne pas seulement accorder de l'importance à la qualité intrinsèque d'un projet mais de veiller aussi à soigner la qualité de l'adhésion à ce projet.

La démarche à mettre en place doit donc permettre l'appropriation des projets par les principaux concernés de manière à donner une plus grande légitimité aux choix qui sont opérés. Il s'agit ainsi non seulement de mettre en évidence les caractéristiques et les impacts d'un projet mais également de définir les modalités de participation aux processus de décision qui lui sont associés, depuis sa planification jusqu'à sa réalisation.

La réalisation d'un grand projet, en particulier lorsqu'il est susceptible d'avoir un fort impact sur l'environnement, ne va pas donc sans une stratégie d'information et de consultation dont l'objectif est de créer et maintenir un climat de confiance entre responsables des études techniques et services administratifs d'une part, groupes d'intérêts, population et autorités d'autre part. Au savoir-faire technique s'ajoute la nécessité de savoir anticiper, aller au-devant des besoins d'information de la population et des groupes d'intérêts, et faire preuve de souplesse et de pragmatisme de manière à répondre à tout moment à des besoins nouveaux ou non satisfaits. Il s'agit au fond de mettre en place un processus ad'hoc, c'est-à-dire non totalement déterminé ou défini a priori, mais adapté aux circonstances propres à chaque projet et donc à même de créer les conditions pour accroître sa légitimité.

Il y a toutefois évidemment des limites qui demeureront, des conflits qui ne pourront être résolus autrement que par le recours à l'arbitrage juridique. Mais les raisons qui en seront la cause pourront être reconnues et sans doute mieux admises par les acteurs concernés et ne devraient donc pas contribuer à une détérioration du lien social ni prétériter l'ensemble des projets ou réalisations que toute société se doit de prévoir pour assurer son avenir.

Nicolas METTAN, Economiste
Collaborateur scientifique à la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (C.E.A.T.)

[1] METTAN Nicolas, SFAR Doris, HORBER Katia & REY Michel, 1994, Du conflit à la coopération ou les nouvelles modalités de la gestion des projets urbains. Rapport de synthèse et Monographies des cas, Lausanne, C.E.A.T.

[2] LACAZE Jean-Paul, 1990, Les méthodes de l'urbanisme, Paris, PUF.

[3] MICHAUD Claude, 1977, Vers de nouveaux processus de décision, Revue Urbanisme 157-158.

PRIX ASPAN-SO 1996 "NATURE COMPRISE"

Sous le titre "Nature comprise", l'ASPAN - SO vient de lancer en Suisse romande son concours bisannuel. Le prix sera décerné en automne 1996. Il distinguera une démarche d'aménagement du territoire intégrant de manière exemplaire les valeurs naturelles.

Par l'attribution de son prix 1996, l'ASPAN - SO entend souligner l'importance que revêt aujourd'hui la prise en compte des valeurs naturelles dans l'aménagement du territoire. Le titre "Nature comprise" a une signification double: il faut, d'une part, que les valeurs naturelles fassent partie intégrante de la démarche primée et, d'autre part, que cette démarche contribue à une meilleure compréhension des valeurs naturelles par le public.

Le concours est ouvert à toute personne ou collectivité publique ou privée, ayant mené à bien un projet d'aménagement intégrant de manière exemplaire des valeurs naturelles dans un territoire donné. Il est limité à la Suisse romande, sans exclure les régions germanophones des cantons à majorité romande, ni les régions transfrontalières.

Le dossier de la première phase doit être remis avant le 29 février 1996 au Secrétariat de l'ASPAN - SO c/o Beat Plattner SA, Rue de la Majorie 8, 1950 SION - 2.

AGENDA ASPAN-SO 1996

La prochaine journée de l'ASPAN-SO aura lieu le 14 mars 1996 à Lausanne, à l'Hôtel de la Paix, en collaboration avec PI-BAT et aura pour thème: "Le réaménagement du territoire bâti".

Inscriptions et renseignements: Cours "Construction et énergie" p/a Mme Thérèse Wolf CP 112, 1000 Lausanne 5. Tél. 021 / 320.08.05.

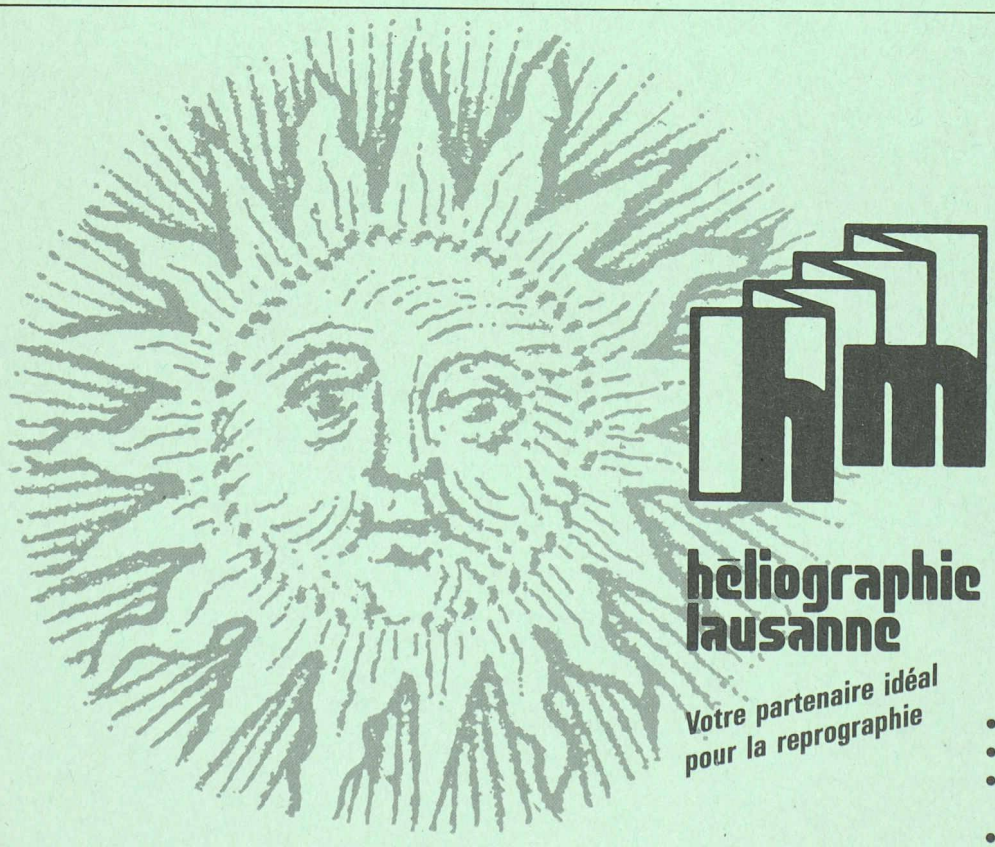

héliographie moderne sa
lausanne

Votre partenaire idéal pour la reprographie

Caroline 11 bis Tél. 312 39 72
Fax 312 17 89
Terreaux 20 Tél. 312 32 13

- Reproduction de plans
- Héliographie
- Xérographie (grand format, agrandissements et réductions)
- Photocopies couleurs et noir/blanc
- Tirage à sec
- **Offset**

Livraisons rapides et gratuites 4 tournées chaque jour pour Lausanne et environs

PUBLICATIONS

Les presses polytechniques et universitaires romandes nous annoncent la parution d'un récent ouvrage traitant des système d'information à référence spatiale (SIRS) et intitulé: "Système d'information et de gestion du territoire". Non seulement l'auteur. Roland Prélaz-Droux, décrit ce système, mais il propose une méthode pour élaborer l'"architecture" de l'information à l'intérieur de ce système sur la base d'une représentation systémique du territoire (RST). Une méthode appropriée pour organiser les informations à l'intérieur d'un tel système permet de constituer une base commune et interdisciplinaire. C'est en fait un support à la mise en oeuvre d'un réseau d'échange entre des partenaires possédant des applications géomatiques et étant appelés à travailler ensemble dans la cadre de l'aménagement et de la gestion du territoire. Au-delà de son intérêt méthodologique, cet ouvrage fait autant référence au domaine géographique qu'à celui de l'informatique.
Vous pouvez vous procurer cet ouvrage de 232 pages de 15 x 21 cm au prix de 66.- frs HT en vous adressant aux "Presses polytechniques universitaires romandes" Centre midi EPFL 1015 Lausanne. Tél. 021 / 693.21.30; Fax 021 / 693.40.27.

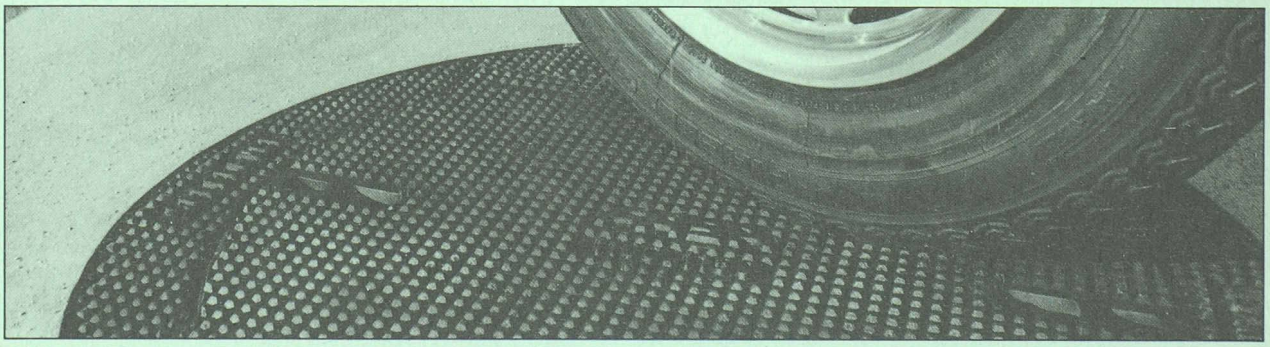

B4419

Une gamme de produits exclusifs et innovateurs

L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes!
Le *SELFLEVEL*, regard de route révolutionnaire grâce à sa nouvelle conception d'assises en V, permet d'exclure tout risque de boîtement et de claquement.
Sa construction lui confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations extrêmes.
En cas de réfection de la chaussée, sa remise à niveau ne se fait qu'à l'aide d'un pic et d'une pelle en quelques minutes.
Livrable soit à dessus fonte avec relief anti-glissant, soit à remplissage béton.

GARANTI 10 ANS CONTRE LE BOÎTEMENT ET LE CLAQUEMENT

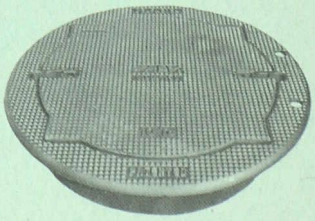

Selflevel
Brevet + Patent

FASA
FONDERIE ET MECANIQUES
ATELIERS D'ARDON SA
CH-1957 Ardon Valais
Téléphone (027) 86 51 86
Télex 472 889 FASA-CH
Téléfax (027) 86 52 00

VF 12/87

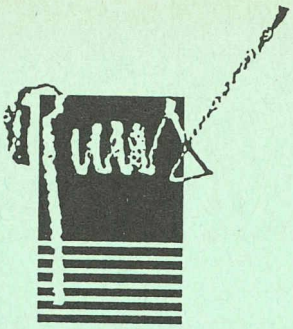

LA COMMUNICATION VISUELLE DU DOMAINE BÂTI

B 4794

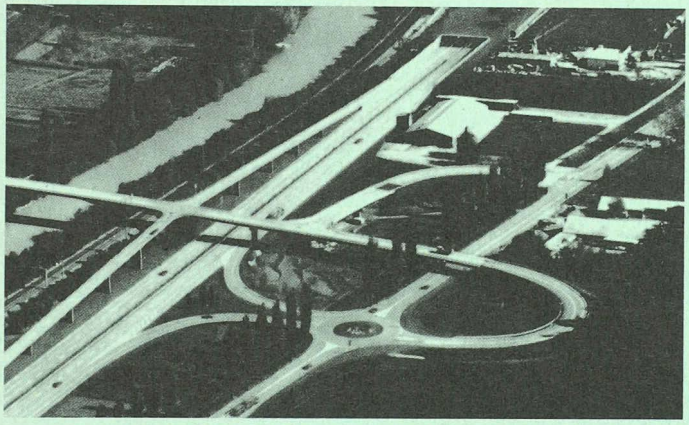

URBANISME OU GENIE CIVIL
Vue panoramique photo aérographe + crayon

ARCHITECTURE
Vue plein cadre au crayon et aérographe

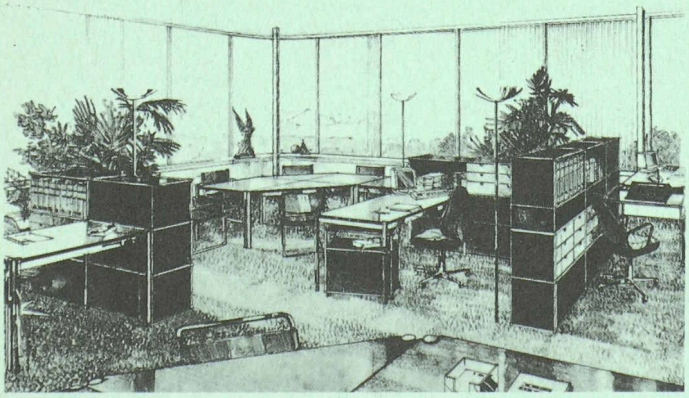

MOBILIER
Vue gros plan au crayon et feutre

RENÉ GIGER ILLUSTRATION
RUE CENTRALE 4 CH-3960 SIERRE TÉL 027 555 165 FAX 027 562 570

NOTICE TECHNIQUE

Système d'information et de gestion

Voici un exemple de collaboration fructueuse des praticiens communaux avec les géomètres dans le domaine de l'utilisation de données numérisées.
Jusqu'ici réservées à l'usage de quelques spécialistes, les données cadastrales numérisées entrent au quotidien dans l'univers des gestionnaires communaux. Les précieuses données des géomètres deviennent disponibles et trouvent leur place dans tous les services technico-administratifs.
GeoPoint, le Système d'information à Référence spatiale (SIRS) développé par Geosystem SA, permet l'échange de données avec d'autres systèmes SIG et d'utiliser les données existantes du géomètre, du cadastre ou encore de la topographie fédérale (sans modifier ces dernières), comme base d'observation et de gestion spatiale des objets.
Cinq décors comportant chacun 98 plans différents, 12 bases de données avec chacune 99 couches sont accessibles simultanément sous GeoPoint combinant ainsi ses propres données avec des données importées.
L'édition directe des documents se fait sur imprimante ou plotter, sur papier ou transparents à l'échelle désirée. L'utilisateur dispose en permanence de documents actualisés.

Quelques avantages de GeoPoint:

- Conception et mise en oeuvre rapides des applications
- Efficacité immédiate du personnel sans formation longue et coûteuse
- Données volumineuses traitées sur PC grâce à une structure novatrice, etc.

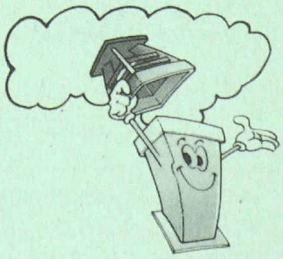

VULCAIN SA

ASSAINISSEMENTS PAR TUBAGE
- Chamotte vitrifiée
- Acier inox
- PVDF

CHEMINÉES – POÊLES
BARBECUES

1510 Moudon
ZI Le Grand-Pré
Tél. 021/905 51 51
Fax 021/905 17 20

B 4819

Une nouvelle collaboration entre géomètres et communes:

- Le géomètre relève, saisit et dessine les réseaux de conduites, la commune en assure le contrôle et l'entretien.
- La commune planifie les zones et quartier et transmet ses intentions au géomètre pour la mise au point, etc.

La commune gère de façon indépendante les sources, zones protégées, parcs, mobilier urbain etc. sur base cadastrale numérisée. Geosystem SA livre à la demande des applications sur mesures.

Geosystem SA, Préfontaine. 1042 Assens Tél 021 / 886-2230, Fax 021 / 886-2231

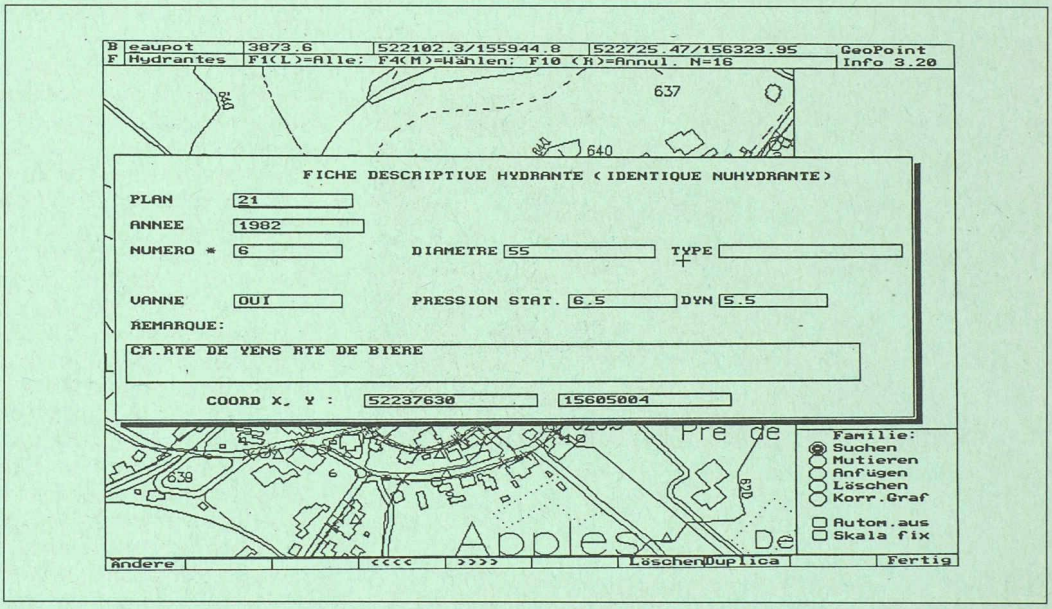

Aménager une ville, c'est l'aimer...

Mobilier Urbain
Städtische Einrichtungen

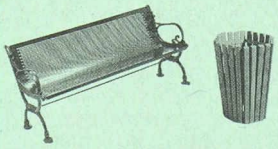

Bornes / *Pfosten*

Fixes
Feste

Rétractables
Einschiebbare

URBACO®

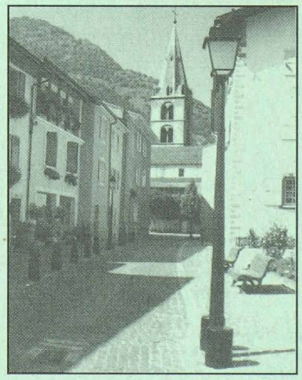

Eclairage Urbain
Städtische Beleuchtungen

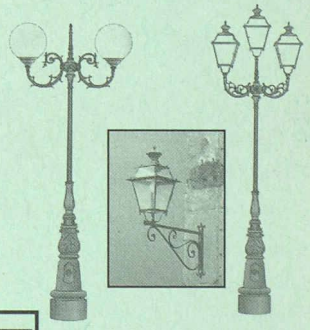

GLASSEY MARTIGNY
Tél. 026/ 22 64 51
FAX 026/ 22 75 49

Tagliafico

Wer seine Stadt liebt, schmückt sie aus...

Bureau du groupe Suisse occidentale
Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Majorie 8, 1950 Sion
Henri Erard, trésorier

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO
Florence Meyer-Stauffer, responsable
ASPAN, Schänzlihalde 21, 3013 Berne
Tél. (031) 332 64 44
Publicité
IVA – Lausanne
23, Pré-du-Marché – 1004 LAUSANNE – Tél. (021) 647 72 72
Impression : Imprimerie Héliographia Genève SA, Voie-Creuse 16, 1211 Genève 2 Dépôt

Comité de rédaction
Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:
Anne-Marie Betticher, Jacques Bregnard, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis.